



Accompagner le test d'activités
en agriculture paysanne
dans les Côtes d'Armor

Formation Paysan Créatif

**Une année pour construire votre projet
d'installation en agriculture !**

**Vous avez un projet
d'installation en agriculture
paysanne et vous souhaitez
vous tester avant de
vous lancer ?**

**Avez-vous pensé à la Formation
Paysan Créatif ?**

C'est une formation sur un cycle entier de production pour permettre aux porteurs/-euses de projet agricoles d'acquérir les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer son activité en agriculture.

Appel à candidature 2019

Déroulé de la formation

Cette formation s'organisera sur un an avec :

1449 heures de formation technique chez un paysan de sa production pour approfondir ses connaissances techniques

10 jours de formation en collectif sur l'entrepreneuriat en agriculture (Intégration dans le territoire, dimensionnement économique de son projet, communication, commercialisation, l'organisation du travail, financements...) à raison d'une journée par mois environ

un accompagnement individualisé sur son projet avec :

- ❖ Un paysan référent technique : formateur sur l'aspect technique, dimensionnement économique...
- ❖ Un paysan référent territorial et un groupe d'appui local : faciliter l'ancrage territorial, aide à la recherche de financement, aide au développement des circuits de commercialisation, mobilisation du foncier, réseau d'entraide...
- ❖ Un appui conseil individualisé (entretiens avec l'accompagnateur de la CIAP 22)

Durée de la formation

Formation sur **12 mois**

Démarrage le **18 novembre 2019**

Durée hebdomadaire de la formation : **35h**

Lieux de la formation

Les 10 jours de formation en salle à **Saint-Brieuc** ou dans des **fermes du 22**

La formation technique s'effectue **chez un paysan** qui exerce dans la production dans laquelle vous souhaitez vous installer.

Public cible

Les personnes ayant **un projet d'installation en agriculture**

Les personnes en **reconversion professionnelle**

Tarif

240 euros

Possibilité de rémunération prise en charge par le Conseil Régional ou par Pôle emploi

Pré-requis à l'entrée en formation

- ❖ Avoir ciblé son territoire d'installation (à l'échelle d'une communauté de communes). Cela assure une réelle insertion territoriale du porteur de projet pendant la formation.
- ❖ Avoir défini sa production
- ❖ Avoir un diplôme de niveau IV (toutes formations confondues) ou équivalent qui garantit la capacité du porteur de projet à entreprendre.
- ❖ Être demandeur d'emploi

LES ETAPES DE SÉLECTION

1. Date limite de dépôt des dossiers : 02 sept 2019 par voie numérique en PDF

2. Rencontre des porteurs/-euses de projets pré-sélectionnés : les 10 et 27 septembre 2019

Vous serez contacté en amont pour connaître votre date d'audition

CONTACTS

Pour tous renseignements et demander le dossier d'inscription, contactez :

CIAP 22
Virginie DUVAL
07.69.21.45.75
ciap22@orange.fr

Nos partenaires financeurs de la formation :

